



Avis de Soutenance

Monsieur Dhiego TELES DA SILVA

SCIENCES JURIDIQUES

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'irresponsabilité de la puissance publique

dirigés par Monsieur Emmanuel ROUX et Monsieur Nicolas FONT

Soutenance prévue le **vendredi 09 juillet 2021** à 14h00

Lieu : Université de Nîmes, 5 Rue du docteur Georges Salan, CS 13019, 30021, Nîmes

Salle : du conseil

Composition du jury proposé

M. Emmanuel ROUX	Université de Nîmes	Directeur de thèse
M. Nicolas FONT	Université de Nîmes	Co-directeur de thèse
Mme Maryse DEGUERGUE	Université Panthéon Assas (Paris 2)	Examinatrice
M. Frédéric LOMBARD	Université Aix-Marseille	Rapporteur
M. Xavier LATOUR	Université Côte d'Azur	Rapporteur
M. Nobuyuki TAKAHASHI	Kokugakuin University	Examineur

Mots-clés : responsabilité, droit public, administration,

Résumé :

La responsabilité de la puissance publique est au coeur du droit public. Depuis 1873 et le célèbre arrêt Blanco cette responsabilité n'a pas cessé de s'étendre. Pourtant il existe encore de nombreux cas d'irresponsabilité où la puissance publique n'est pas liée par une obligation de réparation à l'égard des victimes. Cette dichotomie entre responsabilité et irresponsabilité est souvent floue dans le droit positif donc il semble fondamental de redéfinir l'irresponsabilité et de redessiner ses nouvelles frontières par le biais d'une nouvelle théorie générale de l'irresponsabilité de la puissance publique. Le caractère polysémique du mot irresponsabilité nous permet d'envisager le concept de plusieurs manières, mais les particularités du droit public doivent retenir notre attention. En effet, l'irresponsabilité de la puissance publique s'appuie souvent sur des notions familières à la matière administrative, telles que l'intérêt général, la souveraineté ou encore l'exorbitance du droit commun. C'est pour cette raison que l'étude de l'irresponsabilité de l'État s'avère fondamentale. A fortiori dans un contexte où l'humanisation du contentieux crée des nouvelles exigences dans le domaine de la justice sociale ou dans la protection des droits des particuliers. Ainsi, cette étude sur l'irresponsabilité nous permettra de saisir la portée du concept en droit public, mais aussi d'en tirer toutes les conséquences inhérentes à la pratique de l'irresponsabilité.